

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté  
industrielle et numérique

**Avenant n°1 à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière  
placé sous l'autorité du trésorier général des douanes  
(opérations de la direction interrégionale des douanes – Ile-de-France)**

NOR :

Les parties à la convention initiale de délégation de gestion,

La direction interrégionale d'Île-de-France, représentée par son directeur Monsieur Gil LORENZO, ci après désigné sous le terme de « délégrant »,

Et

La trésorerie générale des douanes, représentée par sa trésorière, Madame Nadine MORELLE, désignée sous le terme de « délégataire »,

Ont convenu d'apporter à cette convention les modifications suivantes :

Article 1<sup>er</sup>

L'annexe à la convention initiale est remplacée par l'annexe au présent avenant.

Fait à Paris, le 15 mai 2024

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Le délégrant,</b><br/>Direction interrégionale des douanes<br/>Ile-de-France</p>  <p><i>Le directeur interrégional,</i><br/>Gil LORENZO</p> | <p><b>Le délégataire,</b><br/>Trésorerie générale des douanes</p>  <p><i>Le trésorier général des douanes,</i><br/>Nadine MORELLE</p> |
|--|--|

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France  
**Visa du préfet**  
Préfet de Paris  
  
Marc GUILLAUME

## ANNEXE

### UNITES OPERATIONNELLES

0218-CESG-DR75

0302-CDI2-DI75

0302-DI75-DCOL

0302-DI75-DI75

**0348-DP75-DR75**

0362-CDIE-DR75

0362-MEFR-CDDI

0723-DR75-DR75